

MONOCLE FUND SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siege social : 5, rue Jean Monnet L-2013 Luxembourg
RCS Luxembourg: B 189.329

(la « SICAV »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT « MONOCLE FUND »

(le « Compartiment »)

Les actionnaires du Compartiment sont informés que le Conseil d'Administration de la SICAV, en accord avec la société de gestion « MONOCLE ASSET MANAGEMENT », a décidé ce qui suit :

(Les nouvelles informations apparaissent soulignées tandis que les éléments supprimés apparaissent barrés).

1. Modification de la politique d'investissement du Compartiment :

~~(...)~~

Politique d'investissement

~~La Société de Gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire, flexible et diversifiée. Le Compartiment investira principalement sur les marchés de taux et dans une moindre mesure sur les marchés actions, tout en précisant que l'exposition actions ne peut dépasser 49% de son actif net. Selon la situation de marché et dans l'intérêt des porteurs, l'allocation actions peut être réduite à 0%. L'exposition totale aux produits de taux peut aller jusqu'à 100% de l'actif net sans toutefois descendre en dessous de 51%.~~

Le Compartiment a pour objectif de gestion la recherche de performance, sur une durée de placement recommandée de 3 ans minimum, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire, flexible et diversifiée. Le Compartiment investira sur les marchés de taux et sur les marchés actions. L'exposition totale aux produits de taux évoluera entre 51% à 100% de l'actif net. L'exposition aux actions évoluera entre 0% et 49% de l'actif net.

~~Le Compartiment est un fonds patrimonial investi généralement pour une majeure partie dans des produits de taux de maturité courte afin de préserver le capital indépendamment des configurations de marché.~~

Le Compartiment a pour stratégie de constituer un portefeuille d'actifs diversifiés. La stratégie de mise en œuvre est discrétionnaire.

~~La Société de Gestion Le gérant~~ cherche à améliorer la performance du Compartiment en rajoutant à la partie obligataire décrite ci-dessus un portefeuille actions en direct sélectionnées d'après une estimation de leur valeur intrinsèque par rapport à la valeur de marché. Ces lignes directes seront relativement concentrées afin que chacune puisse avoir individuellement un impact substantiel sur la performance globale.

La performance du Compartiment est mesurée par un indice de référence « Hurdle », i.e. 3% + €STR capitalisé. Le Compartiment est géré de manière active et utilise l'indice de référence uniquement à des fins de comparaison de performance.

~~Accessoirement d'autres méthodes de gestion de plus court terme peuvent être utilisées, avec entres autres l'utilisation de futures ou d'options, soit pour limiter modifier la sensibilité du portefeuille, soit pour augmenter ou l'exposition de façon tactique tactiquement l'exposition.~~

Le Compartiment peut également recourir à des parts de fonds dans la limite de 10% de l'actif net.

Pour toutes les catégories d'actifs, le Compartiment peut investir sans contrainte sectorielle.

Actifs utilisés et exposition

La Société de Gestion choisit de se positionner sur les produits de taux en fonction de ses anticipations sur la courbe des taux. Le Compartiment peut être sera exposé dans une fourchette de 51 à 100% sur les marchés de taux. Cet investissement se fera au travers d'instruments du marché obligataire ou monétaire (en titres réels, à court terme ou non, de dérivés, des dépôts ...). Le marché d'intervention est mondial et porte sur des titres libellés en euros ou en devises.

~~La Société de Gestion investira généralement dans des actifs obligataires à maturité courte (inférieure à 5 ans) en euros pour avoir une exposition limitée au risque de taux et de devise.~~

Le Compartiment peut également recourir à des parts de fonds obligataires ou monétaires dans la limite de 10% de l'actif net pour l'exposition globale en OPCVM.

Le Compartiment ne compte pas investir en direct dans des obligations convertibles contingentes ou des asset backed securities (ABS) ou des mortgage backed securities (MBS) mais une exposition résiduelle indirecte est possible à travers l'exposition potentielle en OPCVM.

Actions :

Le Compartiment ~~peut être~~ sera exposé dans une fourchette de 0 à 49% sur les marchés actions.

Le risque actions sera pris en général via des lignes concentrées d'actions en direct sélectionnées selon l'évaluation réalisée en interne de la valeur intrinsèque par rapport à la valeur de marché. L'objectif est de choisir des titres de qualité avec un prix d'entrée bas offrant en même temps une protection contre une perte importante en capital et une opportunité de profit substantiel.

Le Compartiment peut également recourir à des parts de fonds actions spécialisés en général par zone géographique ou par secteur dans la limite de 10% de l'actif net pour l'exposition globale en OPCVM.

(...) ».

Indice de référence « Hurdle » :

L'indice de Référence¹ du compartiment ne prendra pas en compte les caractéristiques ESG.

Le Compartiment est géré de manière active et utilise l'indice de référence uniquement à des fins de comparaison de performance.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à vous référer à la partie VIII « Charges et frais », section 1 « Charges et frais principaux de la SICAV », [b\) « Commissions de gestion, de distribution et de performance »](#).

¹ L'indicateur de référence est un « Hurdle ».

2. Modification de la commission de performance du Compartiment et ce, à compter du 01/01/2024 comme suit :

« (...) *a) Commission de performance du compartiment Monocle Fund*

A l'exception de la classe « M », une commission de performance sera calculée pour chaque classe d'actions du compartiment Monocle Fund dans leur devise respective.

- *Assiette de la commission de performance : Actif Net de tous frais, avant commission de performance*
- *Indice de référence : 3% + €STR² capitalisé*
- *Taux de provisionnement : 14.95% de la performance au-delà du taux de performance minimum (« Hurdle Rate ») AVEC mécanisme de « High on High »³*
- *Modèle : Actif indicé*
- *Fréquence de cristallisation : Annuelle*
- *Méthodologie : Hurdle Rate + High on High*
- *Rattrapage des sous-performances passées : Sans limite de durée*

Le calcul de la commission de performance est basé sur la comparaison entre l'actif de chaque classe d'actions et l'actif de référence. L'actif de chaque classe d'actions du compartiment est considéré net de frais de fonctionnement et de gestion avant imputation de la commission de performance. L'actif de référence est défini comme l'actif ayant réalisé une performance identique à celle de l'indicateur de référence défini ci-dessus (encore appelé « Hurdle Rate ») tout en enregistrant les mêmes mouvements de souscriptions et rachats que chaque classe d'actions.

Le Hurdle Rate correspond à l'indice €STR capitalisé augmenté de 3% annualisé.

Lors de chaque établissement de valeur liquidative, la commission de performance est égale à 14.95% de la performance au-delà de celle de l'actif de référence, et fait l'objet d'une provision. Entre deux clôtures la provision est ajustée par le biais de dotation/reprise de provision. Les reprises de provision sont plafonnées à hauteur des dotations.

Un principe de « high on high » s'applique, combiné avec une condition de performance par rapport à l'actif de référence défini précédemment. Ainsi les commissions de performance feront l'objet d'une provision lorsque i) la performance de chaque classe d'actions du compartiment excède celle de l'actif de référence depuis la dernière date de cristallisation (ou à défaut depuis la création) et ii) la valeur liquidative se situe au-dessus de la dernière valeur liquidative de clôture à laquelle une commission de performance a été prélevée.

La commission de performance est conditionnée à une performance positive du compartiment.

Pour chaque compartiment, l'assiette de calcul de la surperformance est l'actif net de tous frais avant imputation des commissions de performance.

² D'après la méthodologie utilisée par la Banque centrale européenne (BCE), il est publié à 8h, sur la base des transactions réalisées la veille, du lundi au vendredi hors jours fériés. L'€STR repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la BCE dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire. (Pour toute information complémentaire sur cet indice, veuillez-vous référer au site Internet de l'administrateur : <https://www.ecb.europa.eu>)

³ Modèle de commission de -performance dans le cadre duquel cette commission ne peut être prélevée que si la VNI dépasse la VNI à laquelle la commission de -performance a été cristallisée pour la dernière fois.

La commission de performance est directement imputée lors de chaque valeur liquidative. Cette commission est prélevée sur la dernière valeur liquidative de l'année civile.



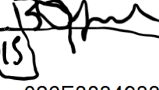
Si des rachats sont centralisés en présence d'une provision au titre de la commission de performance, la quote-part de la commission provisionnée correspondante aux parts rachetées devient définitivement acquise à la Société de Gestion.

La provision constituée est définitivement cristallisée et acquise à la Société de Gestion à la fin de chaque exercice. (...) ».

En cas de désaccord avec les modifications reprises ci-dessus, les actionnaires ont la possibilité de demander le rachat de leurs actions du Compartiment, et ce sans frais, durant une période d'un (1) mois à compter de la date du présent avis. Ces modifications prendront effet à l'expiration de cette période.

Le Prospectus ainsi que le DIC PRIIPS du Compartiment seront disponibles gratuitement au siège social de la SICAV.

Luxembourg, le 27 novembre 2023

DocuSigned by:	DocuSigned by:	DocuSigned by:
		
00D04908E0E94AD...	48199D18FFE44BD...	026E3834933A4A3...
Le Conseil d'Administration		